

**Question avec demande de réponse écrite E-002984/2018
à la Commission**
Article 130 du règlement
Eric Andrieu (S&D)

Objet: Différentiel de 15 milliards sur la PAC dans le comparatif CFP de la Commission européenne

Dans son tableau comparatif du cadre financier pluriannuel, la Commission européenne indique un montant de 85 milliards d'euros pour le développement rural pour la période 2014-2020. Or, selon la programmation financière, l'enveloppe actuelle s'élève à 100 milliards sur cette période¹.

Comment la Commission européenne explique-t-elle ce différentiel de 15 milliards d'euros qui conduit à amoindrir la coupe du deuxième pilier de la PAC annoncée le 2 mai dernier par la Commission?

Quelle est la coupe réelle, en euros constants, proposée par la Commission pour le développement rural dans le budget de la PAC pour la période 2021-2027?

¹ <http://ec.europa.eu/budget/library/biblio/documents/2019/SoE2019%20with%20covers.pdf> (page 153)